



PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 juin 2019

Président de séance : M. Laurent HUGUES, Maire

Secrétaire de séance : M. Christophe DANIEL, conseiller municipal,

Étaient présents : Christel BEAUMELLE, Christophe DANIEL, Georges DAUTUN, James GARNIER, Hélène GRANGETTO, Laurent HUGUES, Norbert JOULLIA*, Thierry LOUBAT, Patrick PELADAN, Nicole RAMBIER, Anne SAPET,

Étaient Absents ou excusés : *Monsieur Norbert JOULLIA est arrivé à 21h 03.

Procurations de : *néant.*

Ouverture du Conseil Municipal du mardi 25 juin 2019 à 20h35 **En ses lieux habituels de séance** **En Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.**

En préambule, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal ainsi que les habitants de la commune pour les témoignages d'amitié à l'occasion du décès de Monsieur Pierre HUGUES.

Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers

- l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal, mardi 16 avril 2019,
- Et propose que Monsieur Christophe DANIEL soit désigné secrétaire de séance.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- DM 1 au budget assainissement de la commune (M49) à la demande d'ALES Agglomération au sujet de la convention de transfert du budget assainissement :
 - Dépenses d'investissement du chapitre 2313 – 041 pour le montant de 4143, 60€,
 - Recette d'investissement pour le chapitre 203-041 pour le montant de 4143, 60€,
- Renouvellement de l'abonnement à l'automate d'appel GEDICOM,

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 0

Délibération n°2019 / 20 : Droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 729 route des Vistes (parcelles B 966 / 981 / 982),

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vente d'un bien situé 729 route des Vistes (parcelles B 966 / 981 / 982) figurant sous le numéro UN (1) sur le plan de morcellement établi par l'EURL Vincent VIAL, d'une superficie de 725 m² aux conditions financières proposées, soit une offre d'acquisition au prix de 60 000€ (*soixante mille euros*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit que le droit de préemption ne sera pas exercé sur ce bien immobilier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :

Délibération n°2019 / 21 : Droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 729 route des Vistes (parcelles B 966 / 981 / 982),

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vente d'un bien situé 729 route des Vistes (parcelles B 966 / 981 / 982) figurant sous le numéro DEUX (2) sur le plan de morcellement établi par l'EURL Vincent VIAL, d'une superficie de 968 m² aux conditions financières proposées, soit une offre d'acquisition au prix de 70 000€ (*soixante - dix mille euros*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit que le droit de préemption ne sera pas exercé sur ce bien immobilier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :

Délibération n°2019 / 22 : Transfert de la Station d'Épuration de la commune à Ales Agglomération

Monsieur le Maire expose la convention visée en Sous-préfecture d'Alès le 18 Novembre 2013. La commune de St Jean de Ceyrargues a transféré à la communauté d'Alès Agglomération l'actif et le passif rattaché à la compétence Assainissement.

Au moment de l'établissement de cette convention, la Commune avait des travaux en cours de réhabilitation de réseau et de construction d'une station d'épuration. D'un commun accord, les parties ont décidé que la Commune terminait ces travaux, percevait les recettes afférentes avant de transférer l'actif et le passif à l'agglomération.

Le présent avenant a donc pour objet de constater le transfert d'actif et de passif relatif à cet équipement

ARTICLE 1 : Mise à disposition et transfert de l'actif :

Il est décidé de transférer à l'agglomération les éléments d'actifs ci-après :

ETAT DE L'ACTIF					
COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE
203	STAT201301	MEMOIRE HONORAIRES STATION EPURATION	17/12/13	4 143,60 €	4 143,60 €
2313	STAT201401	TRAVAUX STATION EPURATION	12/08/14	434 874,20 €	434 874,20 €
2315	STAT23152031 01	INGENIERIE STATION EPURATION		52 215,16 €	52 215,16 €
					491 232,96 €

ARTICLE 2 : Transfert du passif.

- **Article 1.2.1 : transfert de la dette :**
 - **Article 1.2.1.1 : Emprunt transféré à l'agglomération**
 - Pour financer ces travaux, la Commune a contracté un prêt à transférer à l'agglomération :
 - Prêt CDC n°15630 – ligne de prêt : 5058023 : CRD initial 224 017 €.

D'un commun accord, il est décidé que l'agglomération rembourse à la commune les échéances qu'elle paie depuis 2015, à savoir :

Année	capital	intérêts	Total
2015	8 960,68	4 023,69	12 984,37
2016	8 960,68	3 680,62	12 641,30
2017	8 960,68	3 524,82	12 485,50
2018	8 960,68	3 369,03	12 329,71

Entre 2015 et 2018, la commune a remboursé une partie du capital pour un montant total de : 35 842.72 € et les intérêts correspondants pour 14 598.16 €.

Il convient donc que cette première partie de capital soit transférée sur le budget assainissement sur le compte 1687 qui sera immédiatement soldé par le remboursement à la commune.

Le CRD au 01/01/2019 est de : **188 174.28 €**.

Ce prêt fera l'objet d'un contrat de transfert avec l'établissement de crédit concerné.

La demande de transfert auprès de la banque est à l'initiative de la commune.

Les échéances payées par la commune entre le 01/01/2019 et la date de transfert du prêt à l'agglomération seront remboursées par celle-ci sur présentation d'un état des échéances payées attesté par le Trésorier

• **Article 1.2.2 : transfert des subventions :**

COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	REPRISE SUBVENTION	VALEUR NETTE
131	SUBV201501	SUB POSE RESEAU TRANSFERT EAU	31/12/15	70 720,98 €	0,00 €	70 720,98 €
131	SUBV	SUBVENTION STEP	23/02/15	133 119,80 €		133 119,80 €
131	SUBV201601	SUBVENTION ASSAINISSEMENT	07/01/16	81 256,99 €		81 256,99 €
						285 097,70 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2019 / 23 : DM 1 au budget assainissement de la commune (M49)

Dans le cadre de la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes,

Et notamment dans le travail de préparation de ce projet de transfert dont le but est la pérennisation du service de qualité sur l'ensemble du territoire national,

Monsieur le Maire propose d'approuver la DM 1 au budget assainissement de la commune (M49) à la demande d'Alès Agglomération au sujet de la convention de transfert de la station d'épuration à l'agglomération d'Alès:

- Dépense d'investissement du chapitre 041, article 2313 pour le montant de 4143, 60€,
- Recette d'investissement pour le chapitre 041 article 203 pour le montant de 4143, 60€

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2019 / 24 : Transfert du panneau d'entrée de la commune sur le RD 391

En collaboration avec le Département, Monsieur le Maire propose de déplacer le panneau d'entrée de la commune sur le RD 391 (PRO (RD7) +460 mètres), pour sécuriser les habitants du « Chemin des Pins ». Cela aura pour conséquence une limitation à 50km/h entre les panneaux.

De plus Monsieur le Maire indique que l'Unité Territoriale d'ALES du Conseil Départemental a programmé à partir de la semaine 26 le goudronnage de la RD 391 sur toute sa longueur.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

***Monsieur Norbert JOULLIA prend part au CM à partir de 21h 03**

Délibération n°2019 / 25 : Renouvellement de l'abonnement à l'automate d'appel GEDICOM

Monsieur le Maire Expose qu'en 2016, la Communauté Alès Agglomération avait souscrit, dans le cadre de sa compétence « Sécurité et Risques Majeurs », un abonnement à un automate d'appel et il a été signé une convention d'adhésion à cet outil avec l'ensemble des communes membres qui souhaitaient en bénéficier dont St Jean de CEYRARGUES.

Aujourd'hui, au regard de l'harmonisation des compétences et de l'évolution de la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel (notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles), il y a lieu de résilier les précédentes conventions portant le même objet et dont l'échéance devait intervenir en 2021 signées entre la Communauté Alès Agglomération et les communes membres ayant souhaité bénéficier de l'outil.

Cette nouvelle convention de partenariat que vous trouverez, en pièce jointe, sera conclue pour une durée de 5 ans. Elle annule et remplace celle précédemment signée, en 2016.

L'adoption d'un dispositif efficace d'alerte des populations en cas d'événement de sécurité civile est indispensable. Elle doit permettre aux administrés d'adopter le bon comportement compte tenu de la situation rencontrée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion à l'automate d'appel GEDICOM.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses:

- Monsieur le Maire propose de faire un journée citoyenne pour déménager les bureaux de la mairie au foyer. La date du samedi 31 août est choisie,
- Les élections européennes du 26 mai 2019 s'étant déroulées de manière tout à fait régulière sur la commune, Monsieur le Maire remercie les Membres de la Commission Électorale, Madame Nicole RAMBIER, Déléguée Municipale, Madame Solange GUIRAUD, Déléguée de l'Administration Préfectorale et Monsieur Benoît GASTAUD, Délégué du Tribunal de Grande Instance, pour le travail effectué,
 - A ce titre, les Conseillers sont informés que les membres de la commission ont délibéré le jeudi 02 mai dernier sur la régularité et l'exactitude de la gestion de la liste électorale par Monsieur le Maire. Ils lui ont donné, à l'unanimité, quitus du bon accomplissement de sa mission à la date du 31 mars 2019.
- Rénovation de la mairie :
 - Monsieur le Maire présente le plan B du projet de rénovation de la mairie demandé par des Conseillers avec à l'étage la modification des espaces municipaux en logement. Le projet discuté lors des conseils précédents s'élevait à 257 000€ avec un reste à charge, après subventions, de 60 000€ pour les finances municipales. Des Conseillers demandant la conception d'un autre projet, Monsieur le maire, dit que les délais de la réalisation d'un nouveau projet prendrait dans les meilleures conditions plus que la durée restante du mandat. Par un souci d'équité pour les futurs conseillers nous laissons le montage du dossier pour qu'il corresponde à leurs besoins.
 - Par mesure de sécurité Monsieur le Maire fera murer la mairie début septembre.

- Choix de l'epareuse :
 - Des devis on été adressés par les entreprises :
 - ROMESTANT : 42€ HT
 - GUIRAUD : 54 € HT
 - RAFINESQUE : 55 € HT
 - le Conseil choisi l'entreprise la moins disante, ROMESTANT :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- Barres de football, le Conseil donne un avis favorable à la recherche de devis.
- La Mairie est assignée en justice par Madame et Monsieur Alain BERBON pour le ruissellement d'eau,
- Le responsable des contrôles des équipements sportifs d'Alés Agglomération est venu, le 11 juin dernier, faire un contrôle visuel sur les installations sportives de notre établissement scolaire et a relevé quatre points à rectifier :
 - Raccorder avec un manchon la descente de chéneau manquant, petite cours,
 - Sécuriser le robinet d'eau sous le petit préau,
 - Reprendre un nez de marche abîmé,
 - Quatre baguettes d'angle sont à refixer,
- De plus, la balançoire de l'espace jeu est endommagée ainsi que le panneau d'entrée :
 - Un devis de 782€ à été sollicité, le CM donne son approbation pour effectuer les remplacements,
- Les personnels de l'Espace Public Numérique d'Alés Agglomération organiseront le jeudi 27 juin à 18h Salle du Four à Pain une séance d'initiation à l'informatique,
- Un ordinateur a été acheté à la Bibliothèque pour un montant de 249€,
- Départ à la retraite de Madame BARILLON, maîtresse d'école de notre regroupement scolaire depuis près de 20 ans, un apéritif sera donné le mardi 02 juillet à Martignargues.
- Deux enfants de la communes rentrent en classe de sixième, Sacha DUCLOUX et Valentin TOURREL.
- Monsieur le Maire présente au Conseil une médaille de la commune, médaille que l'on pourrait offrir aux personnes méritantes ayant œuvré pour Saint jean de CEYRARGUES.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 h 40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire
Laurent HUGUES


